

BIBLIOTHÈQUE D'  
HUMANISME  
ET  
RENAISSANCE

TRAVAUX ET DOCUMENTS

TOME LXXXI



LIBRAIRIE DROZ S.A.

GENÈVE

2019

© Copyright 2019 by Librairie Droz S.A., 11, rue Massot, Genève.

Ce fichier électronique est un tiré à part. Il ne peut en aucun cas être modifié.

L'(Les) auteur(s) de ce document a/ont l'autorisation d'en diffuser vingt-cinq exemplaires dans le cadre d'une utilisation personnelle ou à destination exclusive des membres (étudiants et chercheurs) de leur institution.

Il n'est pas permis de mettre ce PDF à disposition sur Internet, de le vendre ou de le diffuser sans autorisation écrite de l'éditeur.

Merci de contacter [droz@droz.org](mailto:droz@droz.org) <http://www.droz.org>

BIBLIOTHÈQUE D'  
HUMANISME  
ET  
RENAISSANCE

TRAVAUX ET DOCUMENTS

TOME LXXXI



LIBRAIRIE DROZ S.A.

GENÈVE

2019

consubstantiel au styliste, dans le prolongement de la critique adressée par Erasme aux cicéroniens, mais au point de rendre presque caduque l'idée même d'art. Plutôt que par un étroit technicisme, l'humaniste serait intéressé par l'insertion de la rhétorique dans le système général des disciplines. Il la concevrait comme un effort pour se connaître soi-même, ce qui en ferait une forme de la pensée morale, tout en articulant cette connaissance de l'intériorité à celle des contraintes extérieures qui l'entourent. Un profond rêve d'intégration se ferait ici sentir, que pourrait expliquer l'angoisse de l'auteur devant les divisions en cours de la chrétienté. David Walker refuse cependant de lire le *De ratione dicendi* comme un simple document d'ordre historique et cela lui inspire des développements engagés, très engagés même (audacieuse note 96, p. 42-43), qui tranchent avec l'absence de tout commentaire personnel dans l'édition critique proprement dite.

Celui qui rédige ce compte rendu aurait mauvaise grâce à le déplorer, puisqu'il recherchait une forme d'engagement analogue dans sa propre édition du *De disciplinis*: le piquant est que nous nous étions alors autorisé des analyses du même Robert R. Bolgar, qui nourrissent David Walker en un sens tout différent. Mais ce type de démarche appelle nécessairement la discussion. On formulera seulement cette question, qui pourrait être le point de départ d'un dialogue entre vivésiens : si le style c'est l'homme, n'aurait-il pas valu la peine d'étudier cette manière d'écrire si particulière qui est celle de Vives et qui ne fait ici l'objet que d'une présentation rapide (p. 48) ? Nous sommes, pour notre part, convaincu qu'il a toujours écrit en orateur. Mieux encore : il nous semble qu'une certaine qualité d'indignation se trouve au fondement de son œuvre. Or, cette indignation n'est-elle pas là, toute prête à bouillir, dans l'introduction de David Walker ? Le plus bel hommage qu'il rendrait à l'humaniste serait alors, peut-être inconsciemment, de s'imprégner de son style. Mais si le style, c'est l'homme ?

A suivre. D'abord et avant tout, remercier notre collègue pour le travail accompli.

Lyon.

Tristan VIGLIANO

Jean-Marie LE GALL, *Défense et illustration de la Renaissance*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018, 336 pages.

Cette *Défense et illustration de la Renaissance* est certes menée avec ardeur, conviction et sens de la responsabilité politique de l'historien, érudition, mais aussi avec humour. Son intitulé malicieux offre une sorte de mise en abîme. Si cet ouvrage fait un clin d'œil à la fameuse *Défense et illustration de la langue française* publiée par Joachim du Bellay en 1549, c'est non seulement pour illustrer le fait qu'il entreprend au sujet de la Renaissance une démonstration par certains aspects semblable à celle que le

poète membre de la Pléiade a menée au sujet du français, mais aussi pour faire argument de la démarche de Du Bellay dans sa propre démonstration. Œuvre de réhabilitation de la Renaissance, le livre de Le Gall écarte ainsi l'idée selon laquelle les humanistes, tout à leur admiration pour le latin classique, auraient à la fois empêché ce dernier d'évoluer en le canonisant et méprisé les langues vernaculaires. Eminent héritier de cet humanisme, Joachim Du Bellay s'est au contraire engagé en faveur d'une promotion du français comme véhicule de création littéraire.

Au-delà cependant du clin d'œil et plus essentiellement, cet ouvrage affronte courageusement la relecture de la manière dont nous nous situons aujourd'hui par rapport à cette période comprise entre la fin du Moyen Age et le début de l'époque moderne, qu'il est convenu d'appeler la « Renaissance ». Comme le montrent les premières pages du livre, le début du XXI<sup>e</sup> siècle a entamé une forme de « procès » à l'encontre de la Renaissance en remettant en cause un récit qui lie la « modernité » occidentale à la rupture avec la civilisation médiévale. On pourrait ajouter qu'une relecture d'une histoire des origines de cette modernité est également en cours aujourd'hui à propos du siècle des Lumières. Une sorte de « droit d'inventaire » est à notre époque à l'œuvre vis-à-vis des grands bouleversements politiques, sociaux, idéologiques et culturels intervenus aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, ainsi qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. S'il n'appartient pas à l'historien de se prononcer sur la légitimité des processus collectifs de réinterprétation du passé par rapport auxquels il ne constitue au mieux qu'une des voix du débat, il lui revient en revanche de contribuer à cadrer ce débat, en particulier pour prévenir les simplifications auxquelles il peut donner lieu, en mettant à disposition du public un ensemble de données propre à mettre en évidence la complexité des réalités historiques qui sont concernées et du travail de mémoire qui est à réaliser dans ces conditions. Il lui appartient en d'autres termes d'éviter que la relecture du passé ne prenne la forme réductrice d'un règlement de compte au cours duquel l'oubli des continuités et des héritages s'impose à une dynamique de réappropriation toujours nécessaire.

C'est cette responsabilité que Le Gall prend à bras le corps, avec l'attachement pour la Renaissance d'un historien qui en a fait l'un de ses terrains d'enquête privilégiés, mais aussi avec la distance et les nuances que lui inspire une connaissance intime de cette période. L'ouvrage développe son argumentation en examinant successivement les différents registres de contestation dont la Renaissance a fait l'objet. Le premier chapitre met en lumière une opération conceptuelle paradoxale qui a permis aux médiévistes, en se réappropriant la notion de « renaissance » et en la projetant sur le Moyen Age, de défendre l'idée « d'un long Moyen Age », qui absorbe et fait par conséquent disparaître en tant que période pourvue de traits distincts les siècles qui se situent à la charnière des époques médiévales et modernes. La notion de « renaissance » élaborée dans un contexte de rupture avec le Moyen Age permet finalement de nier l'autonomie historique de la période qui l'a produite. Dévoiler cette opération permet au contraire de souligner cette autonomie. Le second chapitre reconnaît que l'idée de Renaissance a pu être mise au service

d'une hiérarchisation des civilisations et d'une vision européo-centrée de l'histoire mondiale. Mais il montre que la récupération de cette idée dans ce sens date plutôt du xx<sup>e</sup> siècle. Les lettrés qui appartiennent au courant humaniste ont certes pensé la chrétienté comme entité civilisationnelle et contribué à construire une identité européenne, mais ils n'avaient « pas de compte à régler avec l'Orient ou avec l'Amérique » (p. 75) ; au contraire, ils étaient animés de curiosité vis-à-vis des altérités et ont tenu un discours réflexif et critique au sujet de la manière dont ces dernières étaient appréhendées à leur époque, remettant notamment en cause le « droit de conquête ». Le troisième chapitre cerne justement les concepts d'« humaniste » et d'« humanisme » en retraçant leur histoire et ce qu'ils recouvrent comme posture ; tout en soulignant la dimension « polymorphe » (p. 105) de l'humanisme, il rappelle que ce dernier ne se réduit pas à une approche philologique des textes et qu'il comporte également une portée éthique : cultiver les *bonae litterae* « vise [aussi] à rendre l'homme meilleur » (p. 104). Analysant du xv<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle la généalogie et les significations de « *Rinascita* » et de « *Rinascimento* », le chapitre suivant, d'orientation plus historiographique, met en évidence le processus par lequel ces notions ont pris de l'ampleur, débordant les domaines de l'art et des lettres pour prendre, en particulier chez Michelet et Burckhardt, la consistance d'un instrument de périodisation qui permet de saisir « l'esprit d'une époque » (182). Cet élargissement du sens ouvre la voie à une assimilation entre « Renaissance » et « modernité », voire à une substitution de la première par la seconde, qu'on rencontre de manière particulièrement emblématique chez Max Weber. Le cinquième chapitre examine le processus d'acclimatation ou de « domestication » (Peter Burke, p. 223) européenne de la Renaissance à partir de son creuset italien et étudie les dynamiques contradictoires d'imitation et de rivalité qui caractérisent le rapport des Européens à l'Italie. Il décrit au passage les fondements et les différentes dimensions d'un anti-italianisme qui prend forme dans ce cadre. Cet examen conduit Le Gall à conclure qu'il convient de considérer la Renaissance comme un phénomène « polycentrique ». Les deux derniers chapitres défendent l'idée que l'époque correspondant à la Renaissance marque bien une rupture par rapport à la période antérieure. Il met à cette occasion de manière nuancée à l'épreuve un certain nombre de concepts paradigmatiques, comme ceux de « sécularisation » ou d'« individualisation », par le biais desquels cette rupture est pensée. Intitulée significativement « La Renaissance existe », la conclusion prolonge cette défense en soulignant la valeur du concept et prend position dans le débat sur sa périodisation en proposant de la situer « entre le milieu du xv<sup>e</sup> siècle et les années 1630 » (p. 363).

L'ouvrage brasse un très large éventail de données à la fois historiques et historiographiques qu'il mobilise en faveur d'une démonstration convaincante sur le fond de l'argumentation. La Réforme est parfois tirée avec un peu trop d'empressement du côté de la modernité puisque, parmi les effets modernisateurs qui lui sont prêtés, on lui attribue un peu vite d'avoir rejeté la pratique de l'excommunication (p. 313), alors que son projet de refondation de

l'Eglise en tant que société dans laquelle le salut se construit collectivement, repose en grande partie sur sa capacité à en écarter par l'excommunication les pécheurs scandaleux ou obstinés. Cela ne remet cependant pas en question la pertinence de la démonstration dans son ensemble. Au-delà du plaidoyer que livre Le Gall, l'ouvrage constitue également, en particulier par la richesse de sa documentation, une véritable introduction à l'histoire de la Renaissance.

Lausanne.

Christian GROSSE

*Procès politiques au temps de Charles VII et de Louis XI. Alençon*, édition critique par Joël BLANCHARD, introduction par Joël Blanchard avec la collaboration de Franck Collard, Genève, Droz, 2018, XLVI-372 pages [Travaux d'Humanisme et Renaissance, 587].

Quatrième volume des procès politiques de Louis XI publiés par Joël Blanchard, le procès du duc Jean II d'Alençon a marqué en son temps les esprits. C'est le « cas » spectaculaire et quasi théâtralisé d'un prince du sang accusé de pactiser avec l'Angleterre. C'est aussi le portrait d'un homme « mal content », aux infortunes nombreuses et à la personnalité tourmentée, dont les égarements politiques sont rapportés à une « folie » que ses juges ne cessent de scruter au fil de l'enquête. « Destin criminel hors norme », selon les termes de l'éditeur, l'affaire « Alençon » est marquée par deux procès, l'un en 1458 sous le règne de Charles VII, l'autre sous celui de son fils en 1474. Condamné à mort à l'issue du premier, il voit sa sentence commuée par Louis XI et obtient sa libération avec la restitution de ses biens. Il n'en continuera pas moins à intriguer jusqu'à sa seconde condamnation pour crime de lèse-majesté en 1474.

Les dix-huit textes rassemblés dans le présent volume retracent les principales étapes de la procédure. La pièce maîtresse en est l'ensemble des onze témoignages recueillis lors des interrogatoires de 1456 et transmis par le manuscrit original de la BnF, fr. 18441, dont on a conservé plusieurs copies tardives, signes de l'impact durable de l'affaire. Elle est suivie de divers documents d'archive d'une ampleur matérielle moindre : arrêts de 1458 et 1474 (n°2 et 17, ce dernier traduit du latin), lettres d'abolition et d'ampliation (n°3, 5 et 7), interdiction faite au Parlement de s'occuper de l'affaire (n°6), déclaration de Louis XI en faveur du duc qu'il rétablit, en même temps que son fils, dans ses honneurs et ses biens (n°13-14). Le dossier s'enrichit de lettres et « contrelettre » (n°12) émanant de Jean d'Alençon, dans lesquelles il s'engage à observer les conditions fixées par ses juges (n°4) et à rester fidèle au roi (n°9), propose sa médiation entre ce dernier et son frère (n°8) ou, revenant sur ses engagements, conclut une alliance avec le duc de Bourgogne (n°10) et promet son soutien au duc de Bretagne (n°11) lors de la guerre du Bien Public. On entend aussi la voix de son fils, René d'Alençon, également impliqué dans l'affaire, qui se soumet au roi en 1468 (n°15) – à noter que le document est reproduit deux fois (cf. notes p. 254-256) – et lui prête serment un an et demi